



La CGT Adoma rejette la tentative de prise de contrôle de la SNI

Parce qu'il s'agit d'un **droit fondamental**, la responsabilité de l'Etat est pleinement engagée en matière de **logement** social. Pour mener à bien ses politiques publiques, il se doit d'avoir à son service des outils adaptés et réactifs : ADOMA*, Société d'Economie Mixte fondée en 1956, est l'un de ces **outils dans le domaine du logement très social**.

Cette société, dont l'Etat possède 57% des parts, est très impliquée dans le logement des personnes en situation de précarité (historiquement les travailleurs immigrés) et dans la mise en place de différents programmes publics (logement des demandeurs d'asile, aires de gens du voyage, accueil urgence SDF, relogement des roms, des sinistrés des catastrophes naturelles, etc....).

Depuis quatre ans, **l'Etat** a engagé un **processus de désengagement** qui **devrait** le conduire à court terme dans une position d'actionnaire minoritaire, entraînant la perte du statut de SEM dont bénéficie ADOMA depuis sa création.

↳ *Face à la marchandisation du logement social et la privatisation de l'entreprise, la CGT ADOMA défend le statut de Société d'Economie Mixte et rejette l'absorption par le Groupe SNI :*

Initié sous la présidence **Sarkozy**, le désengagement de l'Etat vise à faire **tomber ADOMA** dans l'escarcelle de son deuxième actionnaire, la Société Nationale Immobilière (SNI), par ailleurs filière de la Caisse des Dépôts et Consignations. A cette même époque, le directeur du groupe SNI André Yché s'est d'ailleurs vu confié par le Président la rédaction d'un projet de privatisation du logement HLM, afin de promouvoir de juteuses opérations immobilières !

Depuis quatre ans, la Direction Générale d'ADOMA, issue du Groupe SNI, en **prépare la privatisation**.

- **La CGT ADOMA défend les missions sociales** de l'entreprise : depuis son arrivée, la direction n'a eu de cesse que d'affaiblir les outils d'insertion au sein de l'entreprise : suppression des espaces de convivialité dans les foyers d'hébergement (cafétérias), suppression des gardiens de nuit, menaces actuelles sur le métier d'animateur en direction des demandeurs d'asile et de leurs enfants. Quant à l'accompagnement social de la demande d'asile, assuré par les travailleurs sociaux de l'entreprise, la direction vient de proposer au gouvernement d'en alléger toute la partie juridique afin de rendre le prix de journée plus attractif.
- **La CGT ADOMA s'oppose à la disparition de certaines missions de services publics** importantes (gestion des aires d'accueil des gens du voyage, hébergement d'urgence des SDF...) pour cause de « rentabilité » insuffisante.
- Si la **CGT Adoma** peut entendre le souhait émis par la **Cour des Comptes** de susciter des "**synergies entre la SNI et ADOMA**", cela ne signifie pas que l'absorption d'une société par l'autre en soit le nécessaire préalable : il existe suffisamment de formes de **partenariat possibles**, respectant l'indépendance et la spécificité de chacun, d'autant que la SNI est déjà actionnaire d'ADOMA.

Cette **politique néfaste** pour les **publics fragiles** accueillis par ADOMA s'est doublée de **violentes attaques contre les salariés** de l'entreprise.

↪ *Face à la Direction et ses attaques contre l'emploi et les conditions de travail, la CGT ADOMA défend les salariés de l'entreprise :*

L'actuelle direction, issue de la SNI, est là pour accomplir une mission stratégique : tailler dans l'entreprise et ses statuts afin de mettre ADOMA aux **normes des autres entreprises** du **groupe SNI** :

- dès son arrivée en 2010, un **PSE** a été mis en place et conduit à une réduction de 20% des effectifs de l'entreprise.
- de là une **aggravation des conditions de travail** ressentie au niveau de l'ensemble des métiers (ouvriers, personnels administratifs, travailleurs sociaux...)
- la **situation sociale s'est aggravée** du fait de la dénonciation unilatérale de l'ensemble des accords d'entreprise (temps de travail, classification, etc...), y compris ceux concernant la représentation du personnel, rendant beaucoup plus difficiles les conditions de l'exercice du droit syndical.
- dans le même temps, **les salaires ont quasiment été gelés** (mais **pas la rémunération des dirigeants** en partie payée par le Groupe SNI !)
- enfin la multiplication des réunions avec les organisations syndicales ne parvient pas à masquer la **parodie de dialogue social** qui règne dans l'entreprise.
-



C'est pourquoi la CGT ADOMA, en défense des intérêts des salariés et des missions de service public de l'entreprise :

- *s'oppose au projet de privatisation par le désengagement de l'état et la prise de contrôle de l'entreprise par le Groupe SNI*
- *demande à l'Etat de rester engagé au sein de l'entreprise en qualité d'actionnaire majoritaire, pérennisant le statut de Société d'Economie Mixte d'ADOMA.*
- *demande à l'Etat d'engager les moyens financiers nécessaires pour que le personnel d'ADOMA puisse effectuer ses missions de service public dans des conditions en assurant la qualité.*

Le 30 juin 2014, La Commission Exécutive CGT Adoma